

POSTULAT

Monsieur le Président du Conseil,
Madame la Syndinc,
Mesdames, Messieurs les membre de la
Municipalité,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil
communal,

LES SOCIÉTÉS LOCALES MONTAINES : UNE TRANSPARENCE NÉCESSAIRE

A la suite de la réponse apportée à l'interpellation que j'ai déposée à la séance de février 2022, nommée « Quelle politique avec les associations communales ? », la Municipalité, au nom du municipal en charge M. Somsy, apportait une réponse détaillée et intéressante.

En tout premier lieu, je tiens à remercier le municipal M. Somsy pour les explications et les exemples amenés dans la réponse. Les exemples apportés sont intéressants et soulèvent notre curiosité. Ces montants sont disparates, un tel reçoit X tandis que l'autre reçoit Y.

Dans le budget 2022 le Conseil communal a validé une subvention (ligne 3653.00) aux sociétés locales de CHF 114'000.-, sans autre précision. Dans un souci de transparence et de bonne gestion des deniers publics, il nous semble judicieux de publier la vue d'ensemble de tous les montants versés aux sociétés locales. La transparence ne doit pas être que financière, elle concerne également les contributions en nature, par exemple, combien de fois les salles sont-elles prêtées et à quel prix ? Combien d'employés communaux sont engagés ?

Nous souhaiterions que cette vue d'ensemble apparaisse chaque année dans les rapports de gestion.

En conclusion, les signataires demandent que la Municipalité publie les détails des subventions aux sociétés locales dans le rapport de gestion.

Barry Lopez et consorts

